

mai 2020

UNITÉS D'ACCUEIL EN EXTERNAT TEMPORAIRE
AU TITRE DU COVID-19
ENFANTS ET ADOLESCENTS
PORTEURS DE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE



IME Denise Legrix, Seclin
IME Le Fromez, Haubourdin
Association Les Papillons Blancs de Lille

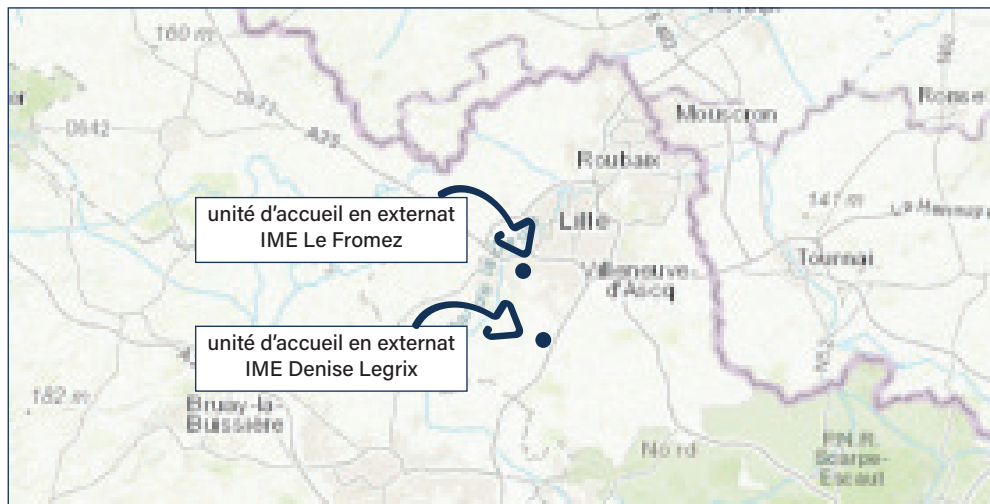
REPÉRAGE DU DISPOSITIF DANS LE CADRE DES RECOMMANDATIONS COVID-19

- ▶ Avis du Haut Conseil de la Santé Publique relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le contexte de l'épidémie et de la prolongation du confinement
- ▶ Consignes et recommandations applicables à l'accompagnement des enfants et adultes en situation de handicap, datées du 2 avril 2020
- ▶ Autorisé par l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France

Ce dispositif est repéré comme une réponse de niveau 3, complémentaire à celle du domicile (dite de niveau 1) et à celle de l'internat temporaire de répit (dite de niveau 2).

OÙ LES UNITÉS D'ACCUEIL SONT-ELLES IMPLANTÉES ?

- ▶ Au sein de l'IME Denise Legrix, à Seclin, qui dispose d'une autorisation habituelle pour 55 enfants et adolescents porteurs de déficience intellectuelle légère à sévère, avec ou sans troubles associés
- ▶ Au sein de l'IME Le Fromez, à Haubourdin, qui dispose d'une autorisation habituelle pour 69 enfants et adolescents porteurs de déficience intellectuelle, légère à moyenne, associée pour 16 d'entre eux à des troubles du spectre autistique
- ▶ Dans des locaux spécifiquement dédiés



COMMENT LES UNITÉS D'ACCUEIL FONCTIONNENT-ELLES ?

- ▶ Capacité d'accueil de 8 à 10 enfants et adolescents sur chaque site
- ▶ Accueil de jour du lundi au vendredi de 9h à 16h
(heure de fin de journée modifiable pour les enfants de parents soignants)
- ▶ Nombre de professionnels variable en fonction du nombre d'enfants et de leurs besoins d'accompagnement
(entre 5 à 8 professionnels diplômés)
- ▶ Un cadre coordonne l'organisation
- ▶ Les transports (matin/soir) sont assurés par l'équipe ou les familles

QUELLES SONT LES PRESTATIONS ET ACTIVITÉS ?

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, selon un planning établi avec la famille qui tient compte de ses besoins, de notre capacité d'accueil et des sollicitations du dispositif.

En période scolaire, le matin, les enfants réalisent leur travail d'écolier donné par leur enseignant. Ensuite, ils ont accès à des activités ludiques adaptées (motricité, musique, histoires signées...), en fonction de leurs besoins et de leurs envies.

Le repas du midi est fourni par l'établissement (les éventuels régimes alimentaires seront donnés en amont par les représentants légaux).

Les médicaments de l'enfant peuvent lui être donnés le midi (ordonnance et médicaments à fournir).

QUI PEUT ÊTRE ACCUEILLI DANS LES UNITÉS DE RÉPIT ?

- ▶ Enfant et adolescent de 5 à 18 ans avec une déficience intellectuelle
- ▶ Avec ou sans notification d'orientation par la MDPH
- ▶ Sans tableau évocateur de COVID pour lui-même comme pour ses proches
- ▶ Sans restriction liée au critère du lieu de résidence parentale mais avec une gestion des priorités d'admission dans l'ordre suivant :
 - 1 appartenance institutionnelle à l'Apei de Lille
 - 2 puis métropole lilloise
 - 3 puis département 59 ou 62 si proximité géographique compatible avec les trajets quotidiens

Toute apparition de symptôme évocateur du COVID-19 (toux ou fièvre ou diarrhées...) entrainera un retour à domicile pour consultation médicale. Le ré-accueil ne sera pas possible en cas de suspicion de COVID-19 ou de COVID-19 avéré.

QUELLES DÉMARCHES POUR EN BÉNÉFICIER ?

Contactez le 06 11 47 13 46
numéro d'appel réservé aux familles
sept jours sur sept de 8 heures à 20 heures

- Si les échanges préalables et l'occupation de l'unité permettent l'accueil, il sera possiblement demandé un document sur l'honneur attestant que l'enfant / adolescent n'a pas été en contact durant les 14 jours précédents avec des proches présentant un tableau évocateur de COVID